

Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aigüillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :	
Opérateur concerné :	
N° de la commande (obligatoire) :	
Commune concernée (code postal et nom) :	

Informations techniques (obligatoire) :	
Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	
Nombre de conduites cassées (avec aigüillage testé mais impossible) :	
Nombre de conduites saturées (avec aigüillage testé mais impossible) :	
Commentaire utile :	4 Ø 80 confirmées cassées Cause de la casse: ex "branchement eau" ou "Inconnue"

Adresse chambre A, immeuble ou poteau
S'il s'agit d'un tronçon d'adduction ou d'une transtion aéro-souterraine : préciser "Immeuble" ou "Poteau"

Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre
Adresse
Localisation

Adresse chambre B, immeuble ou poteau
S'il s'agit d'un tronçon d'adduction ou d'une transtion aéro-souterraine : préciser "Immeuble" ou "Poteau"

